

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 04180

Numéro SIREN : 322 306 440

Nom ou dénomination : DASSAULT SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt 3113

DASSAULT SYSTEMES

Société européenne au capital de 133 644 971.20 euros
Siège Social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2023

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'An deux mille vingt-trois,

Le vingt septembre, à 15 heures,

Les administrateurs de la société Dassault Systèmes (la « **Société** ») se sont réunis en Conseil d'administration au siège social, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LE REGISTRE DE PRESENCE :

M. Bernard CHARLÈS	Président- Directeur Général
M. Pascal DALOZ	Directeur Général Délégué
M. Charles EDELSTENNE	Président d'honneur
M. Hervé ANDORRE	Administrateur
Mme Geneviève BERGER	Administrateur
M. Xavier CAUCHOIS	Administrateur
Mme Catherine DASSAULT	Administrateur
Mme Laurence DAURES	Administrateur
Mme Odile DESFORGES	Administrateur
M. Soumitra DUTTA	Administrateur
M. Tanneguy de FROMONT DE BOUAILLE	Administrateur
Mme Marie-Hélène HABERT-DASSAULT	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Richard BEJOT, représentant la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, et M. Jacques PIERRE, représentant la société KPMG SA, Commissaires aux comptes titulaires,
- M. Jean-Luc POMMERY, délégué du Comité Social et Economique,
- Mme Samia SELLAM, Directrice Juridique Groupe,
- Patrick JOHNSON, Directeur de la Recherche et des Sciences,
- Rouven BERGMANN, Directeur Général Adjoint, Finances,

- Grégory ABATE, Secrétaire Général Adjoint.

Réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, le Conseil peut valablement délibérer.

M. CHARLÈS, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Le Conseil désigne Mme Samia SELLAM comme Secrétaire.

Le Président ouvre la séance en rappelant que le Conseil est réuni sur l'ordre du jour suivant :

(...)

7. Gouvernance 2024

(...)

12. Pouvoirs.

Le Président rappelle que les débats et décisions du Conseil sont confidentiels par nature et ne doivent pas être divulgués.

(...)

7. GOUVERNANCE 2024

Le Président indique que Dassault Systèmes poursuit la mise en œuvre du plan de succession au sein de la direction. Il rappelle que ce plan est réfléchi de longue date, conformément à la stratégie long terme de l'entreprise, et que sa dernière étape est la nomination de M. DALOZ comme Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, son mandat de Directeur Général Délégué prendra fin le 31 décembre 2023. Au 1^{er} janvier 2024, M. CHARLÈS restera Président du Conseil.

Il propose tout d'abord de décider de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les administrateurs n'ayant pas de question, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Président propose ensuite au Conseil de nommer M. DALOZ comme Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2024. Comme tout Directeur Général, celui-ci aura tous pouvoirs pour représenter la Société à l'égard des tiers, sous réserve des limitations prévues par les statuts.

Les administrateurs n'ayant pas de question, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, M. DALOZ ne participant pas au vote, de nommer M. DALOZ Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. EDELSTENNE prend la parole et propose au Conseil de maintenir M. CHARLÈS comme Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2024.

(...)

Les administrateurs n'ayant pas de question, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, M. CHARLÈS ne participant pas au vote, de maintenir M. CHARLÈS comme Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2024.

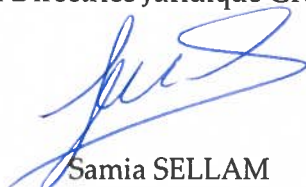
(...)

12. POUVOIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

(...)

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Directrice Juridique Groupe



Samia SELLAM